

Rapport P-32 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-32, intitulée: «Détritus et dépôt d'objets sur le trottoir à l'angle des rues du Jura et Tronchin».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2005)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-32 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- il souhaite que les opérations de ramassage soient intensifiées, pendant un certain temps au moins, dans les lieux particulièrement exposés aux dépôts sauvages;
- il attend une intervention ciblée plus importante, sous forme d'amendes, de la part des agents de sécurité municipaux, y compris la nuit;
- il suggère enfin une information par la pose de panneaux, aux endroits sensibles, interdisant le dépôt d'objets.